

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2023**

Régulièrement convoqué le 6 décembre 2023, le conseil municipal s'est réuni le 12 décembre 2023 à 20h30, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Alain BAMET, Julie JUGNET, Antoine BELICARD, Jean Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

Absent et excusé :

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 15 novembre 2023 a été approuvé par le Maire et la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- DM créances éteintes budget boulangerie 2023
- DM charge exceptionnelle budget principal 2023
- Délibération tarif location salle des fêtes au 1^{er} janvier 2024
- Questions diverses

1) Délibération pour le Fonds Vert et AAP 2024

Ce point est rajouté à l'unanimité à la vue de l'urgence.

Dans le cadre des travaux de rénovation des bâtiments communaux, le Maire propose de demander des subventions au Fonds Vert et AAP 2024 pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

2) DM créances éteintes budget boulangerie 2023

Le SGC Mâcon nous informe qu'il nous faut prendre une délibération pour créances éteintes pour le premier trimestre 2023, à hauteur de 1 200€, à la suite de la liquidation judiciaire de Monsieur DUSSERT-SARTHE Franck, pour le budget boulangerie 2023. Aucune autre créance n'est constatée au second trimestre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3) **DM charge exceptionnelle budget principal 2023**

Le SGC Mâcon nous informe que nous n'avions pas prévu de crédit dans le compte 678. A cet effet, nous devons prendre une DM à la suite d'une charge exceptionnelle de 5 400€ pour les travaux de consolidation pour la maison ex-Chapuy. Nous ne pouvons pas réclamer cette somme auprès du propriétaire du fait de sa défaillance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

4) **Délibération tarif location salle des fêtes au 1^{er} janvier 2024**

Le Maire propose de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2024. Un tarif a été établi en incluant le forfait ménage dans le prix de la location.

Vin d'honneur sans cuisine	120,00 €	140,00 €	
1 journée avec cuisine	230,00 €	280,00 €	
2 journées avec cuisine	295,00 €	350,00 €	
3 journées avec cuisine	350,00 €	405,00 €	
Associations - 1 journée		130,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

5) **Questions diverses**

6)

• **Bulletin municipal**

En cours d'élaboration, les articles des différentes associations sur leurs activités de l'année écoulée leur ont été demandés pour le 15 décembre 2023. La mise en page ainsi que l'impression ne pourront se faire que courant janvier, Le bulletin ne pourra donc être distribué que début février.

• **Cérémonie des Vœux 2024**

Elle est prévue le 7 janvier 2024 à 11h à la salle des fêtes, les invitations vont être transmises par mail et dans les boîtes aux lettres pour les personnes n'ayant pas internet. Monsieur Alain BAMET se charge des achats de la boisson et de la Galette.

• **Distribution des colis dans le cadre du CIAS**

Pour les personnes n'ayant pu assister au repas, des colis leur seront distribués le 16 décembre 2023.

• **Réunion du 9 décembre 2023 avec les associations locales.**

Chaque association a pu faire un bilan de l'année, et donner le calendrier 2024 de leurs manifestations. Le calendrier annuel sera mis sur le bulletin municipal.

- **Aménagement de la Place du bas**

Pour l'aménagement de la place, il a été commandé des séparateurs de parking pour faciliter la circulation et éviter les rodéos nocturnes qui endommagent régulièrement le revêtement. La livraison est prévue entre le jeudi 14 et le mardi 19 décembre 2023.

- **Voirie**

Pour la réparation des chemins endommagés, Monsieur Antoine Belicard attend un devis des Établissements VERNAY de St Symphorien des Bois pour la location d'une mini-pelle.

- **Boulangerie**

La vente aux enchères a eu lieu 30 novembre 2023. Une partie du matériel a été vendu et la mairie a pu récupérer les clés du local, Elle aura à charge le déblaiement du restant du matériel ainsi que la remise en état.

- **Maison EX - CHAPUIS**

Les travaux de mise en sécurité ont été effectués, la mise en péril pourra être levée par le tribunal. Sans héritier, la succession est déclarée vacante et sera gérée par la Direction National d'Interventions Domaniales.

Date prochain conseil : 24 janvier 2024 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.